

« La réduction du nombre de fonctionnaire va continuer, mais elle ne peut se faire sans réformer les structures. C'est ainsi qu'on ne peut diminuer le nombre d'employés de l'Assédic et de l'ANPE qu'après avoir fusionné les deux organismes » N. Sarkorzy, 22/08/2007 La Charente Libre

Edito



Récession, réception, radiation, sanction, fusion, objectif, PST, chômeurs fraudeurs, tel est notre bien piètre quotidien....

La lettre de notre Dra « unisson » voudrait nous faire croire que tout est merveilleux dans l'INP. A cela nous répondons Rébellion, unité d'action, et disons non aux PST. Réagissons aujourd'hui et demain ensemble !

Aujourd'hui dans certaines boutiques, ce sont les directeurs qui saisissent l'entretien suite aux excuses pour toutes les convocations.

*Alors que le DE adresse son justificatif d'absence à son conseiller référent. Et on appelle ça suivi **personnalisé** !!*

Alertés par les comités des privés d'emploi, nous saisissons notre DRA

Brèves

Convocations

On a bien compris qu'un bon « client » ne vaut que quand on le convoque, pour lui « prescrire » un emploi, une prestation, un accompagnement avec des organismes privés. Et puis, qui dit convocation dit absence potentielle, et ça c'est tout bon pour l'objectif des 5% du taux de chômage en 2012!!

Exemple de motif non valable : Une dame ne peut pas venir à l'agence car la personne qui devait l'accompagner s'est désistée. Pas de transport en commun, pas de sou pour se payer un taxi...

Quel collègue dans la même configuration ne téléphonerait pas à son Dale pour lui dire qu'il ne pourra pas être présent ??

Convocations encore. Big sister is watching you !!!!

Certains collègues pourraient s'étonner que le DALE vienne les saluer le matin ..

En fait, il s'agit là, de leur remonter les bretelles par DDA interposée sur la non remise de la convocation suite à l'entretien PAE ou SMP1

On peut se demander si les DDA n'ont rien d'autre à faire de plus utile ...

La mutuelle automatique et obligatoire

Bientôt la DG va nous informer. Petit rappel afin que les choses soient claires :

Mutuelle d'entreprise = aucun moyen d'y échapper même si le conjoint en a déjà une pour la famille.

Participation de l'établissement : uniquement pour le salarié, pas pour les enfants et le conjoint

Durée de la mutuelle : quid de cette mutuelle après la fusion ? Est-ce bien légal ?

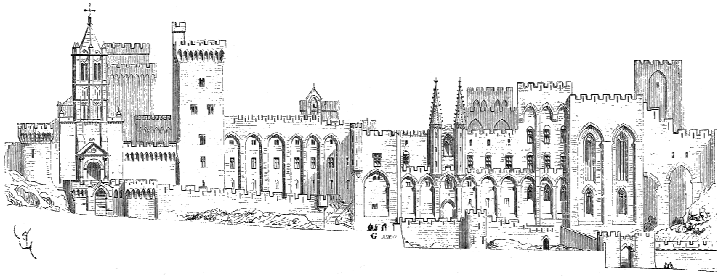
Guichet unique

Les plages sont surbookées, quand 4 agents sont programmés ils doivent recevoir 5 voir 6 DE. Qui a dit que l'on prenait en compte les conditions de travail. Nous interrogeons le président du CRHSCT à ce sujet.

Ca y est on a un nom...

C'était pas non plus notre préoccupation première...

Mais quand même, Pôle Emploi, ça s'est recherché !! 1/2 million d'euros, si on compte les autres cabinets consultés, Logo non compris !



Episode 18, La Cour à l'Unisson

Notre Roi provisoire a, dans sa royale bonté, octroyé 1000 écus pour le Noël des lardons des gueuses et gueux. Il a fallu aux vilaines de l'ADASA pas loin de deux heures pour obtenir cette obole d'habitude allouée sans souci. Par contre, les Vilaines ont fait disette, pas même une petite tasette de café ne leur fût offerte....

Dans un édit adressé à ses vassaux, il a juré ô grand jamais qu'il n'avait aboli Jancarhier

Gueuses et gueux vous pouvez continuer à l'utiliser.

Interrogé sur les temps partiels, notre Roi à l'Unisson a déclaré qu'aux temps partiels il n'avait pas touché et qu'aucun gueux ne se plaignait, or, dans les fiefs de l'Aisne, ils n'ont été accordés que pour 4 mois (durée totalement illégale selon les écrits)

Rappelons que le recours existe, qu'il faut en user, et ses droits faire valoir.

Quant aux questeurs d'emploi, nous sommes à leur écoute et intervenons par missive ce jour auprès notre Royal provisoire, sur le mauvais sort qui leur est fait.

Son Altesse Sérénissime provisoire Charpy 1^{er} s'est fendu de 43 000 écus par corporation pour leur faire avaler les accordailles. A la CGT, nous n'avons que faire de cette aumône, et disons non à cette malodorante dote. On ne nous achète pas comme ça !